

Complément étudiant **38€**

Prévention

Vaccins et rappels (3) Dépistage de l'hépatite B (3) Détartrage dentaire annuel (3)	100% ⁽¹⁾
Forfait "stop tabac" (4)	90€/an ⁽²⁾
Forfait test de grossesse	10€/an ⁽²⁾
Forfait pilules contraceptives de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} générations (5)	60€/an ⁽²⁾
Forfait vaccins et rappels (non remboursés par la Sécurité sociale)	60€/an ⁽²⁾
Forfait homéopathie	20€/an ⁽²⁾
Forfait suivi nutrition (6)	30€/an ⁽²⁾

Solidarité et développement durable

Eco-contribution prise en charge par votre mutuelle	1€
Allocation fonds de solidarité mutualiste Fonds d'aide aux étudiants handicapés Solidarité exam	OUI

(1) Les remboursements sont calculés sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité sociale (taux x T.R.S.S.) dans le cadre du parcours de soins coordonné. De plus, le remboursement des dépenses consécutives à une maladie ou à un accident ne peut être supérieur au montant des frais engagés. La participation forfaitaire de 1€ et les franchises ne sont pas prises en charge par la mutuelle.

(2) Le versement des forfaits est conditionné à la présentation de l'ordonnance et de la facture nominative acquittée et dûment certifiée par le pharmacien.

(3) En conformité avec l'article R.871-2 du code de la Sécurité sociale et de l'arrêté du 8 juin 2006.

(4) Forfait total incluant le remboursement forfaitaire de la Sécurité sociale. S'applique aux substituts de nicotine ouvrant droit au forfait Sécurité sociale. Remboursement sur présentation d'un décompte de la Sécurité sociale.

(5) Anneau contraceptif et pilule contraceptive renfermant des progestatifs de 3^{ème} et 4^{ème} générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone et éthinyloestradiol. Forfait personnel versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture nominative certifiée par le pharmacien.

(6) Avec un maximum de 10€/consultation, dans la limite de 3 consultations par an réalisées par un diététicien diplômé.